



ALTICA
CONSEIL

EXPERTISE COMPTABLE - CONSEIL - AUDIT

PERETTI – BONNET Associés
Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes

Association ADMS
14 avenue de l'Opéra
75001 Paris

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019



Tél : 04.91.00.32.57 – www.alticaconseil.com
20, Allées Turcat Mery – 13008 MARSEILLE
E-mail : contact.mrs@alticaconseil.com

commissaire
aux comptes

SAS au capital de 150 000 euros – RCS MARSEILLE B 451 026 587
Société inscrite à l'ordre des Experts Comptables – Tableau Régional de Marseille P.A.C.A.
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence
Siret 451 026 587 00027 - APE 6920Z

**Association ADMS
14 avenue de l'Opéra
75001 Paris**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Aux sociétaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre entité, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Marseille, le 13 avril 2021

SAS PERETTI BONNET Associés
Commissaire aux comptes
Représentée par Anais BONNET - DG